Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



Bordereau de signature DL_467

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, Application GF	07/02/2023	☑ Visa
Julie CALBERGELLEN, VISA JCE	07/02/2023	☑ Visa
Gaelle ENFREIN, ACTES DGS	08/02/2023	 ✓ Visa
MAIRE, <i>MAIRE</i>	08/02/2023	Certificat au nom de HELENE BURGAT (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par CertEurope elD User, valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
Application GF		Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Recu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID: 014-211404371-20230201-DELIB_2023_009-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

26/01/2023

AFFICHEE LE:

26/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS: 23

VOTANTS: 27

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBERATIONS L'an deux mil vingt trois, le 1er février, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS: Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS: Mickaël MARIE à Hélène BURGAT, Claude REMUSON à Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER à Josiane MALLET, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT DE L'INFORMATIQUE HOSPITALIÈRE

DELIBERATION N° DELIB/2023/009

RAPPORTEE PAR: Madame Josiane MALLET

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID: 014-211404371-20230201-DELIB_2023_009-AR

La Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH), créée en 2014 sous l'impulsion de cinq fédérations hospitalières, permet à ses adhérents d'accéder immédiatement, et sans avoir à conclure un quelconque marché, à plus de 37 marchés spécialisés en informatique et télécoms tout en assurant la sécurité juridique des achats et en permettant d'accéder à des prix négociés.

Pour ce faire, la CAIH prépare et anime des marchés publics dans le domaine informatique et télécoms, à destination de ses adhérents, établissements de santé publics et privés à but non lucratifs ainsi qu'aux collectivités, sous réserve d'avoir conclu une convention partenariale.

L'adhésion à la convention partenariale est gratuite et ne vaut pas obligation pour la collectivité d'effectuer l'ensemble de ses achats sur ces marchés, notamment si l'offre ne correspondait pas exactement aux besoins de la collectivité.

Pour mémoire, une centrale d'achat a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, une activité d'achat centralisée de fournitures ou de services ou la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services. Il s'agit d'un des outils de mutualisation des achats prévus par le Code de la Commande publique.

La CAIH prend en charge la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'exécution de chaque marché. A ce titre, la CAIH facture, pour chaque marché, une cotisation annuelle d'un montant de 200 € HT, au bénéficiaire d'une convention. Pour le marché logiciel, la CAIH facture des frais de gestion s'élevant à 1 % HT des achats effectués par le bénéficiaire. Les gains estimés dépassent 20 % sur la plupart des marchés instruits par le CAIH.

Par conséquent,

Vu les articles L. 2113-2 et suivants du Code de la Commande publique, Après consultation de la Commission Finances, moyens généraux et commande publique du 24 janvier 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'ADHERER à la centrale d'achat CAIH ;
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions partenariales liées aux différents marchés :
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**